



Normes recommandées en matière d'hygiène dans les centres d'hébergement temporaire

Allocation d'espace pour les aires de sommeil

- Minimum de 3,5 m² par personne;
- Distance de 0,75 m entre les lits.

Normes de ventilation

- 30 m³ par heure par personne (les plafonds hauts de plus de 3 m procurent l'espace de ventilation nécessaire);
- Température moyenne de 20 °C.

Installations sanitaires

- 5 toilettes pour un groupe de 75 à 100 personnes comprenant des toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite (proportion femme/homme de 2 à 1 ou de 3 à 2);
- 1 toilette de plus par groupe de 30 personnes additionnelles;
- 1 douche pour 50 personnes;
- Lavabos en quantité suffisante.

Approvisionnement en eau

- 2 litres par jour par personne pour boire (4 litres durant l'été);
- 12 litres par jour par personne pour le lavage (ou faire affaire avec un service de buanderie);
- 112 litres par jour par personne pour se laver.

Entretien des lieux

- Nettoyer les installations sanitaires tous les jours;
- Nettoyer les planchers et les surfaces poussiéreuses avec une vadrouille ou un chiffon humide tous les jours;
- Secouer fréquemment les couvertures et les sacs de couchage à l'extérieur.

Collecte des ordures

- 1 poubelle de 50 à 100 litres par groupe de 12 à 25 personnes;
- 3 ou 4 poubelles de 50 à 100 litres par 100 personnes.

Les animaux domestiques devraient être interdits à l'exception des chiens d'assistance et des chiens guides.

Pour plus d'information : [Hébergement de secours](https://publications.gc.ca/collections/collection_2007/phac-aspc/HP5-29-2007F.pdf), Santé Canada. Disponible en format PDF à l'adresse électronique suivante : publications.gc.ca/collections/collection_2007/phac-aspc/HP5-29-2007F.pdf